

Aux installateurs

Réf. : CZ/PYB

Saint-Imier, mars 2018

Concerne documents de certification des données d'une installation

Madame, Monsieur,

Suite à la mise à jour de la publication du « Guide relatif à la certification d'installations de production et de données de production » (édition 01.01.2018), l'organisme de certification accrédité Pronovo a modifié ses exigences pour l'envoi des dossiers des installations de production d'énergie renouvelable.

Dès à présent, nous vous demandons de nous faire parvenir en **format papier**, le formulaire F 08 41 02-1 (certification de l'installation photovoltaïque). Les pages 1 et 2 doivent être remplies intégralement par vos soins et nous vous demandons de nous envoyer également :

- 1 enveloppe réponse
- le schéma unipolaire de l'installation

Nous continuons à certifier les installations jusqu'à 30kW des clients qui se trouvent sur notre zone de desserte (la prestation est incluse dans la taxe unique pour la pose de compteur bidirectionnel).

Un contrôle préliminaire sera effectué à la réception du document et s'il manque des informations nous vous le retournerons pour correction. Après avoir complété les points concernant le comptage, nous allons certifier l'installation et vous renvoyer le document daté et signé. Veuillez prendre note que nous n'envoyons plus le document directement à Pronovo.

Nous restons à votre disposition pour toute autre information complémentaire.

Nous vous recommandons de prendre en compte ces nouvelles exigences, lors de votre prochain envoi pour en faciliter le traitement. D'ores et déjà nous vous remercions de votre collaboration et vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

SOCIETE DES FORCES ELECTRIQUES
DE LA GOULE SA



Cédric Zbinden
Directeur



Pierre-Yves Boillat
Chef de Production

Extrait du « Guide relatif à la certification d'installations de production et de données de production » :

- tout formulaire de certification incomplet ne sera pas traité et sera retourné à son expéditeur
- dès réception du dossier complet, nous procéderons à la certification. Seules les installations achevées, raccordées au réseau et réceptionnées par l'exploitant de l'installation peuvent être certifiées.